

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 MARS 2016**

L'an deux mille seize et le quatre mars à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le vingt neuf février, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armelline AUDRIEU, Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Claude DESRIEUX, Mickaël DURAND, Jérémy GARCIA, René NIVON, Hélène OLLER COLOMBO, Patrice REBOULLET, Jean-Christophe ROBIN.

Excusé(s): Yamina KHELID, Chantal MERMET.

Absent(s):

Ont donné pouvoir : Yamina KHELID à Hélène OLLER COLOMBO.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Madame Hélène OLLER COLOMBO est désignée pour remplir cette fonction.

1. Audition sur la situation des Hôpitaux Drôme Nord

Monsieur le Maire suspend la séance pour accueillir Monsieur Thierry GIRAUD venu faire-part au Conseil Municipal de la situation des Hôpitaux Drôme Nord et notamment du site de Saint-Vallier. Celui-ci rappelle l'histoire de cet établissement hospitalier et les services qui ont déjà été transférés (chirurgie, maternité, psychiatrie...). Le service de médecine est aujourd'hui menacé avec de nouvelles suppressions de lits. Cette réduction d'activité n'aide pas à rétablir la situation financière de l'hôpital. Les services deviennent obsolètes faute d'investissements, le SMUR doit faire face à des difficultés (une seule équipe)...

Après cet échange, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une motion en soutien aux Hôpitaux Drôme Nord et leur devenir. Il rappelle que les élus de la communauté de communes avaient déjà réagi unanimement contre la fermeture des Urgences de nuit durant l'été 2015.

Il affirme que la santé est un droit pour tous et partout, que l'on vive en agglomération ou en zone rurale. Elle est et doit rester au cœur de notre pacte social et républicain. Elle n'est pas qu'une affaire comptable. Les HDN répondent à un bassin de vie local (Romans et Saint Vallier). En aucun cas, ils ne sauraient disparaître pour être rattachés au bassin valentinois sans mettre la population en danger. Il rappelle également qu'une réduction des services - et donc d'activité - n'est pas de nature à permettre durablement le rétablissement financier d'un établissement de santé. Il souligne enfin la volonté de la communauté de communes Porte de DrômArdèche d'organiser d'ici à la fin de l'année 2016 une Conférence territoriale sur le thème de la santé.

Motion de soutien adoptée à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2016

Le procès-verbal de séance du 26 janvier 2016 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées.

Aucune remarque n'est effectuée. Le procès-verbal de séance du 26 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

3. Rendu compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal. Les principales décisions et achats réalisés depuis la dernière séance concernent les domaines suivants : réparation remorque, travaux de plomberie, travaux électricité, maintenance passerelle dématérialisation, réparation véhicule, maintenance clocher.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

4. Proposition d'acquisition de parcelle pour l'aménagement d'une aire de stationnement – Rue des Terreaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'acquisition foncière Rue des Terreaux afin d'aménager un nouveau parking à proximité de la bibliothèque et de la salle des fêtes communale.

En effet, le manque de places de stationnement est devenu très problématique dans le cœur du village et particulièrement aux abords de ces services publics. La commission travaux a défini comme prioritaire cette acquisition foncière et l'aménagement de ce nouvel espace de stationnement d'environ 25 places.

Une rencontre a eu lieu avec Monsieur Guy SAUVAJON, propriétaire du terrain.

Cette acquisition concernerait les parties sud des parcelles AE 81 et 94 (en bordure de la Rue des Terreaux) pour une surface d'environ 400 m², à préciser à l'issue du nouveau découpage parcellaire.

Le prix de cession convenu entre les parties serait de 2000 € (deux mille euros).

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Considérant l'intérêt de cette acquisition afin de pouvoir aménager une nouvelle aire de stationnement sur la commune,

Vu l'accord de principe entre les parties,

- DECIDE d'acquérir une surface foncière d'environ 400 m² située Rue des Terreaux, à extraire des parcelles AE 81 et 94 (surface exacte à préciser à l'issue du nouveau découpage parcellaire), et ce moyennant le prix de deux mille euros.
- AUTORISE Monsieur le Maire, Madame, Messieurs les Adjointes à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document utile à l'effet des présentes, notamment l'acte translatif de propriété.

Adopté à l'unanimité.

5. Demande de fonds de concours à la communauté de communes Porte de DrômArdèche (aménagement et sécurisation de la Rue des Terreaux et de la Place Achard / activités périscolaires 2015-2016)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les investissements prévus pour l'année 2016. Il est notamment prévu un dossier important pour finir d'aménager de manière plus fonctionnelle et sécurisée la rue des Terreaux et la Place Justin Achard.

Il s'agit d'abord, grâce à une acquisition foncière, de réaménager l'espace public aux abords de la bibliothèque, de l'école et de la salle des fêtes (partie Est de la Rue des Terreaux). Cet élargissement de la rue permettra de mieux séparer les cheminements piétons de ceux dédiés aux véhicules. Un mur de soutènement et un nouvel espace de stationnement sera créé à cette fin pour enlever les véhicules gênants le long de la rue étroite aux abords des bâtiments publics. La chaussée sera aussi reprise.

Les toilettes publiques seront également rénovées et la verrière séparant la Place Justin Achard de la salle des fêtes sera refaite et sécurisée car dangereuse pour le moment.

Enfin, un panneau d'information électronique sera installé à l'occasion de ces aménagements.

Le montant total des travaux prévus pour ces aménagements s'élève à 99 212 € HT.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de fonds de concours auprès de la communauté de communes Porte de DrômArdèche, pour un montant de 31,9 % des travaux prévus, conformément au règlement des fonds de concours de la communauté de communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

* SOLLICITE un fonds de concours auprès de la communauté de communes Porte de DrômArdèche pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la Rue des Terreaux et de la Place Achard.

* CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives et financières nécessaires à ces dossiers.

Monsieur le Maire rappelle ensuite au Conseil Municipal que la communauté de communes Porte de DrômArdèche a décidé d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Pour ce faire, elle peut prendre en charge l'organisation et le financement de 1h30 par élève du CP au CM2 et par semaine. S'agissant de la commune de Moras-en-Valloire, compte-tenu de son organisation avec des études surveillées et activités périscolaires, il a été proposé que la communauté de communes apporte une aide financière sous forme de fonds de concours. La communauté de communes Porte de DrômArdèche a fixé le montant de ce fonds de concours :

- à hauteur de 50 % des dépenses engagées par la commune pour les TAP des élèves du CP au CM2.
- avec un plafond du fonds de concours fixé à 89 euros/élève/an, correspondant au montant prévisionnel engagé par la communauté de communes pour les activités qu'elle organise et finance en direct, dans un souci d'équité à l'échelle du territoire.

Demandes adoptées à l'unanimité des membres présents.

6. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire des sénateurs (investissements 2016)

Monsieur le Maire expose à nouveau au Conseil Municipal les investissements prévus pour l'année 2016. Il est notamment prévu un dossier important pour finir d'aménager de manière plus fonctionnelle et sécurisée la rue des Terreaux et la Place Justin Achard.

Il s'agit d'abord, grâce à une acquisition foncière, de réaménager l'espace public aux abords de la bibliothèque, de l'école et de la salle des fêtes (partie Est de la Rue des Terreaux). Cet élargissement de la rue permettra de mieux séparer les cheminements piétons de ceux dédiés aux véhicules. Un mur de soutènement et un nouvel espace de stationnement sera créé à cette fin pour enlever les véhicules gênants le long de la rue étroite aux abords des bâtiments publics. La chaussée sera aussi reprise.

Les toilettes publiques seront également rénovées et la verrière séparant la Place Justin Achard de la salle des fêtes sera refaite et sécurisée car dangereuse pour le moment.

Enfin, un panneau d'information électronique sera installé à l'occasion de ces aménagements.

Le montant total des travaux prévus pour ces aménagements s'élève à 99 212 € HT.

Considérant le coût élevé de ce projet et la nécessité de cette réalisation, la commune de Moras-en-Valloire n'ayant pas la capacité d'autofinancement et d'emprunt nécessaire pour assurer seule la charge financière de cet investissement, Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de Monsieur Didier GUILLAUME et Madame Marie-Pierre MONIER, Sénateurs de la Drôme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

* SOLLICITE une subvention la plus élevée possible auprès de Monsieur Didier GUILLAUME et Madame Marie-Pierre MONIER, Sénateurs de la Drôme, au titre de la réserve parlementaire pour ces travaux d'aménagement et de sécurisation de la Rue des Terreaux et de la Place Achard.

* CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives et financières nécessaires.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

7. Approbation du compte administratif 2015 et du compte de gestion du receveur – budget principal et budget annexe assainissement

Après la projection d'un document présentant les principales caractéristiques du compte administratif 2015, Monsieur le Maire quitte l'assemblée et laisse la présidence de séance à Monsieur Patrice REBOULLET, Premier Adjoint, lequel soumet à délibération du conseil municipal les comptes 2015 dressés par l'ordonnateur.

Il rappelle un total de 506 558.59 € en dépenses de fonctionnement et de 542 208.19 € en recettes de fonctionnement avec un excédent antérieur reporté de 4 495.59 € et, en investissement, un total de dépenses de 139 511.29 € et de 376 812.41 € en recettes avec un déficit reporté de 210 482.31 €.

Le budget annexe « assainissement » présente en fonctionnement un total de 34 009.89 € en dépenses et de 34 732.72 € en recettes, avec un excédent antérieur reporté de 10 153.66 €. La section d'investissement présente un total de dépenses de 22 416.29 €, un excédent antérieur reporté de 6 463.01 € et un total de recettes de 18 565.90 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2015 pour le budget principal et le budget annexe, lesquels ont été rapprochés des comptes de gestion du receveur.

Monsieur le Maire réintègre l'assemblée et préside de nouveau la séance.

8. Affectation des résultats 2015 – budget principal et budget annexe assainissement

Compte tenu des résultats présentés par le compte administratif 2015 du budget principal et du budget annexe « assainissement », Monsieur le Maire explique qu'il convient d'affecter ceux-ci sur l'exercice 2016.

Pour le budget principal, le résultat d'exploitation cumulé tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2015 est excédentaire de 40 145.19 €. Faute de besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé de reporter ce résultat sur la section de fonctionnement au compte 002.

Pour le budget annexe « assainissement », le résultat d'exploitation cumulé tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2015 est excédentaire de 10 876.49 €. Faute de besoin de financement à la section investissement, il est proposé de reporter la totalité de ce résultat sur la section de fonctionnement au compte 002.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces affectations des résultats 2015 sur l'exercice 2016.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

9. Vote des taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur l'évolution des taux d'imposition pour l'année 2016. Il rappelle les taux 2015 et l'effort fiscal corrigé de la commune (0.70). Ce chiffre signifie que les Morassiens payent en moyenne 30% d'impôts de moins que les contribuables des communes de la même strate.

Il souligne également que l'effort fiscal de la commune est un critère de pondération des subventions d'investissement accordées par d'autres collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal exprime aussi sa volonté de maintenir une capacité d'autofinancement suffisante des investissements communaux et de compenser partiellement la baisse des dotations de l'Etat.

Monsieur le Maire suggère une évolution des taux limitée à 1 %, considérant la faible inflation connue sur l'exercice écoulé.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal les taux d'imposition 2016 comme suit :

Taxe d'habitation :	9,70 %	(en 2015 pour mémoire : 9,60 %)
Taxe foncière bâtie :	13,57 %	(en 2015 pour mémoire : 13,44 %)
Taxe foncière non bâtie :	62,83 %	(en 2015 pour mémoire : 62,21 %)

Adopté à l'unanimité des membres présents.

10. Vote du budget primitif 2016 – budget principal et budget annexe assainissement

Avant d'entamer la présentation du projet du budget, Monsieur le Maire propose la projection d'un document présentant les principales caractéristiques du projet de budget 2016.

Il expose ensuite le contenu du projet de budget primitif 2016 soumis à l'assemblée.

Le budget principal et le budget annexe sont présentés par chapitre, puis détaillés par article.

Sont notamment précisées les évolutions des principales charges et recettes de fonctionnement, ainsi que le contenu du programme d'investissement pour l'année à venir.

Le projet de budget 2016 « optimisé pour bien-vivre à Moras » s'articule autour de cinq objectifs :

- **Limiter au maximum les dépenses de fonctionnement** : La recherche d'économies, notamment en matière énergétique, par un entretien régulier du patrimoine communal et des choix d'investissement permettant de diminuer les factures, est toujours priorisée. L'éclairage public communal sera notamment réduit une partie de la nuit.
- **Soutenir le tissu associatif** : L'aide au fonctionnement des associations est revalorisée en 2016 (passant de 75 € à 100 €). Les événements forts de l'année sont accompagnés (Fête de la Poire, lancement d'une Confrérie de la poire de la Valloire, Salon du Livre, Festival L'Art et la Matière...). Les projets scolaires sont également soutenus (natation scolaire, éducation musicale, sorties...)
- **Garder une bonne capacité d'autofinancement** : une « épargne » nécessaire pour investir, à laquelle s'ajoutent les recherches de partenariats financiers indispensables pour concrétiser nos projets. La commune veille à ce que la progression des dépenses n'excède pas celle des recettes pour éviter tout « effet de ciseaux ».
- **Maîtriser l'endettement** : la commune est capable de se désendetter entièrement en moins de 6 ans si elle affecte la totalité de son épargne au remboursement de ses emprunts. Un ratio qui s'accompagne de sécurité avec des taux fixes et des échéances dégressives. Pas de produit toxique chez nous...
- Enfin et c'est l'essentiel : **investir pour améliorer le cadre de vie des Morassiens** :

Après les importants travaux d'aménagement de la traversée et des espaces publics du village, de construction d'une nouvelle école et bibliothèque, puis d'installation d'ilots de propreté, le conseil municipal poursuit la modernisation de la commune avec les prochains chantiers suivants :

- Poursuite de la dénomination et numérotation de toutes les voies communales
- Aménagement d'un nouvel espace de stationnement Rue des Terreaux
- Réalisation d'aires de pique-nique (place du 19 mars, ZA Val d'Or et Route de Fontblanchet)
- Installation d'un panneau d'information électronique dans le village
- Élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée
- Travaux de rénovation de la salle des fêtes et de ses sanitaires
- Isolation des bâtiments de la Gendarmerie
- Installation d'une première borne de recharge pour véhicules électriques (avec Énergie SDED)
- Travaux de modernisation de l'éclairage public (Les Ramus)
- Équipement d'horloges astronomiques pour des économies sur l'éclairage public sur toute la commune.
- Travaux de voirie dans le village et les quartiers (ruelle des consuls, chemin du pavé, rue des Terreaux)
- Travaux au cimetière et réalisation de nouveaux caveaux
- Soutien aux projets du Conseil Municipal Junior (parking à vélos)
- Lancement d'une Confrérie de la poire avec le « Site Remarquable du Goût »
- Maîtrise d'œuvre pour la requalification-extension de la ZA du Val d'Or (avec la communauté de communes)

Le projet du budget principal s'équilibre ainsi à 578 430.19 € en section de fonctionnement et à 257 570 € en section d'investissement.

Le projet de budget annexe s'équilibre à 43 292.78 € en section de fonctionnement et à 31 730.40 € en section d'investissement.

Monsieur le Maire rappelle également que le niveau de vote du budget présenté par nature est le chapitre.

Après examen, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de budget primitif 2016.

11. Répartition des subventions aux associations pour l'année 2016

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de préciser la répartition des crédits alloués aux associations pour l'année 2016.

Ceux-ci sont prévus au budget primitif aux articles 6574 (subventions annuelles) et 6745 (subventions exceptionnelles).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des suffrages exprimés la répartition proposée de ces crédits entre les différentes associations locales.

Associations	Montants accordés 2016
A.C.C.A.	100 €
L'Age d'Or	100 €
Amicale Boules	100 €
Amicale des sapeurs pompiers	100 €
Ecole des jeunes sapeurs pompiers Rhône Valloire	100 €
ANACR comité nord Drôme	100 €
Anciens Combattants – FNACA Lens Moras	100 €
Les Arbos de Moras et de la Valloire	100 €
Association Site Remarquable du Goût « Poire de la Valloire »	100 €
Subvention excep. Fête de la Poire 2016	1500 €
Association des Parents d'élèves l'Ecolline	100 €
Participation éducation musicale (l'Ecolline)	1000 €
Bibliothèque communale "mille-feuille"	1500 €
Bibliothèque pédagogique de Tain l'Hermitage	30 €
La Boulangerie d'Art	100 €
Comité des fêtes	100 €
Club Informatique et Multimédia	100 €
Moras en Valeur	100 €
Subv. Excep. Salon du livre 2016 (Moras en Valeur/ Mille-Feuille)	1000 €
Moras, son église	100 €
Prévention routière	80 €
Société de sauvegarde des monuments anciens de la Drôme	100 €
La Truite de Veuze et d'Oron	100 €
Subv. Excep. Festival l'Art et la Matière 2016	500 €
Réserve (affectable en cours d'exercice par délibération)	2000 €

12. Avis sur le projet de schéma de mutualisation de la communauté de communes Porte de DrômArdèche

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de schéma de mutualisation présenté en Conférence des Maires à la communauté de communes Porte de DrômArdèche. Il explique qu'un comité de pilotage a étudié la mise en œuvre éventuelle de 9 pistes de mutualisation. Un schéma de base de 6 pistes a été retenu (Système d'Information Géographique généralisé, matériel communautaire plus important, formations communes pour le personnel, maintenance du matériel informatique, assistance juridique et acheteur mutualisé). Trois pistes supplémentaires sont également possibles : service de remplacement pour le secrétariat de mairie, ingénierie technique et ingénierie financière. Les communes sont invitées à se prononcer sur leur intérêt pour chacune des pistes présentées. En fonction des réponses

récoltées, un schéma de mutualisation commun sera ensuite proposé. Après débat, le Conseil Municipal accueille favorablement cette démarche et apprécie les services supplémentaires qu'elle pourra apporter aux communes, notamment sur la maintenance informatique prise en charge par Porte de DrômArdèche. Le Conseil est favorable à un « bouquet mutualisé » comportant : Système d'Information Géographique, matériel communautaire, formations, maintenance informatique, assistance juridique et acheteur mutualisé.

Monsieur le Maire est chargé de transmettre cet avis à la communauté de communes Porte de DrômArdèche.

13. Convention relative à l'étude de plan de désherbage avec le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure

Monsieur le Maire expose la législation prévoyant l'interdiction de l'utilisation des produits phytosanitaires dans les communes d'ici 2020. Sachant que les produits phytosanitaires utilisés par les communes peuvent contaminer les eaux souterraines prélevées pour la distribution d'eau potable, le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure souhaite travailler avec l'ensemble des communes adhérentes (et les communes comprises dans une aire d'alimentation d'un captage) afin que celles-ci réduisent ou arrêtent l'utilisation de produits phytosanitaires. Il est à noter que l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, dans ce cadre, propose une aide à hauteur de 80 % pour les études dites « Plan de désherbage communal » et l'achat de matériel alternatif. La commune de Moras-en-Valloire, souhaitant s'engager dans cette démarche, va dans un premier temps mettre en place une étude de plan de désherbage communal, dont la coordination sera assurée par le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure. La commune prendra en charge un coût de 497 €uros.

Convention adoptée à l'unanimité des membres présents.

14. Rendu compte des travaux des commissions communales et questions diverses

Quelques dates :

- Corvée nettoyage colline de la Madone le 5 mars.
- Concours amicale Boules à Anneyron le 5 mars.
- Conseil d'école le 7 mars.
- Commission intercommunale Urbanisme le 8 mars.
- Conseil communautaire le 10 mars.
- Café Mille-feuille le 12 mars.
- Commission Rivières le 14 mars.
- Réunion PLH le 16 mars.
- Réunion charte forestière à Lens-Lestang le 17 mars.
- Réunion CMJ le 17 mars.
- Assemblée générale Valloire Loisirs à Lapeyrouse Mornay le 18 mars.
- Cérémonie du 19 mars à Moras-en-Valloire (17h30) puis à Lens-Lestang.
- Soirée Théâtre organisée par l'Ecolline le 19 mars.
- Assemblée générale crèche à Manthes le 24 mars.
- Réunion CMJ le 26 mars.
- Cérémonie inspection gendarmerie le 29 mars.
- Visite SATESE le 29 mars.
- Rencontre maires ruraux à l'Elysée le 31 mars.
- Assemblée générale des Jardins de Cocagne le 1^{er} avril.
- Prévention routière à l'école le 4 avril.
- Réunion préparatoire fête de la poire le 5 avril.
- Conseil communautaire le 7 avril.
- Réunion CLIC à Anneyron le 8 avril.
- Brocante le 10 avril.
- Voyage CMJ à Paris les 12, 13 et 14 avril.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Lundi 18 Avril 2016 à 18h30.

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.